

Notice descriptive des zones à caractère inconstructible des PPRN des communes de la CCIO et de la CCBM)

Sources : [Préfecture de Charente Maritime](#) ;

d'après les documents suivants :

PPRN de l'île d'Oléron – résumé non technique commun aux 8 communes.

Lien : https://www.charente-maritime.gouv.fr/contenu/telechargement/33315/214530/file/Saint-Pierre-d'Ol%C3%A9ron_01_R%C3%A9sum%C3%A9%20non%20technique_PPRN%20Ol%C3%A9ron.pdf

PPRN des communes de la CCBM – résumés non techniques

Liens :

Bourcefranc-le-Chapus : https://www.charente-maritime.gouv.fr/contenu/telechargement/64264/464100/file/Bourcefranc_1_R%C3%A9sum%C3%A9_non_technique.pdf

Le Gua : https://www.charente-maritime.gouv.fr/contenu/telechargement/64412/464848/file/LeGua_1_R%C3%A9sum%C3%A9_non_technique.pdf

Marennes-Hiers-Brouage : https://www.charente-maritime.gouv.fr/contenu/telechargement/64482/465197/file/MarennesHB_1_R%C3%A9sum%C3%A9_non_technique.pdf

Nieulle-sur-seudre : [Nieulle_1_Résumé_non_technique.pdf](#)

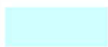
Saint-Just-Luzac : [StJustLuzac_1_Résumé_non_technique.pdf](#)

Nb : pas de PPRN sur la commune de Saint-Sornin

- **Re** : zones soumises au risque d'érosion du littoral.
- **Rs1** : zones submersibles situées dans la bande de précaution en arrière des ouvrages de protection ou en zone de danger extrême, hors zone d'érosion identifiée en zone Re.
- **Rs2** : zones submersibles (urbaines quelle que soit la densité et naturelles) en aléa très fort à court terme.
- **Rs3** :
 - Zones naturelles en aléas faible, modéré et fort pour l'aléa court terme
 - Zones naturelles hors aléa à court terme et en aléas modéré, fort et très fort pour l'aléa long terme
 - Zones urbanisées en aléa modéré et fort pour l'aléa court terme
 - Zones fortement urbanisées en aléa fort pour l'aléa court terme (zonage présent uniquement sur Oléron)
- **Ref (uniquement sur Oléron)** : ensemble des zones Re, soumises au risque d'érosion du littoral, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt.
- **Rs1f (uniquement sur Oléron)** : ensemble des zones Rs1, zones submersibles dans la bande de précaution, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt.
- **Rs2f (uniquement sur Oléron)** : ensemble des zones Rs2, en aléa très fort à court terme pour le risque de la submersion marine, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt.

- **Rs3f (uniquement sur Oléron):** ensemble des zones Rs3, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt.
- **RF (uniquement sur Oléron) :** zones soumises aux seuls aléas incendies de forêt. Elle comprend les zones qualifiées de naturelles (avec campings et activités éventuelles) soumises au risque incendie de forêt faible)
- **Rfs (uniquement sur Oléron) :** ensemble des zones Rf, également soumises au risque submersion marine

Synthèse pour les PPRN Seudre et Brouage

Les zonages réglementaires liés aux risques littoraux			
Les zones à caractère inconstructible		Les zones à caractère constructible	
	la zone rouge Re zones soumises au risque d'érosion du littoral		la zone bleue Bs1 zones urbanisées en aléa faible à court terme
	la zone rouge Rs1 zones submersibles situées dans la bande de précaution en arrière des ouvrages de protection ou en zone de danger extrême, hors zone d'érosion identifiée en zone Re		la zone bleue claire Bs2 – zones urbanisées comprises entre les limites des deux aléas (court terme et long terme) – zones naturelles en aléa nul à court terme et faible à long terme
	la zone rouge Rs2 zones submersibles en aléa très fort à court terme		
	la zone rouge Rs3 – zones naturelles en aléas faible, modéré et fort pour l'aléa court terme – zones naturelles hors aléa à court terme et en aléas modéré, fort et très fort pour l'aléa long terme – zones urbanisées en aléa modéré et fort pour l'aléa court terme		

Page suivante : Synthèse pour les PPRN Oléron

Les zonages réglementaires liés aux risques littoraux

Les zones à caractère inconstructible		Les zones à caractère constructible	
	la zone rouge Re zones soumises au risque d'érosion du littoral		la zone orange Os zones fortement urbanisées en aléa modéré à court terme
	la zone rouge Rs1 zones submersibles situées dans la bande de précaution en arrière des ouvrages de protection ou en zone de danger extrême, hors zone d'érosion identifiée en zone Re		la zone bleue Bs1 zones urbanisées (quelle que soit la densité) en aléa faible à court terme
	la zone rouge Rs2 zones submersibles (urbaines quelle que soit la densité et naturelles) en aléa très fort à court terme		la zone bleue claire Bs2 – zones urbanisées (quelle que soit la densité) comprises entre les limites des deux aléas (court terme et long terme) – zones naturelles en aléa nul à court terme et faible à long terme
	la zone rouge Rs3 – zones naturelles en aléas faible, modéré et fort pour l'aléa court terme – zones naturelles hors aléa à court terme et en aléas modéré, fort et très fort pour l'aléa long terme – zones urbanisées en aléa modéré et fort pour l'aléa court terme – zones fortement urbanisées en aléa fort pour l'aléa court terme		

Les zonages mixtes (Prédominance des risques littoraux sur les risques incendies de forêt)

Les zones à caractère inconstructible		Les zones à caractère constructible	
	la zone rouge hachurée en vert Ref ensemble des zones Re, soumises au risque d'érosion du littoral, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt		la zone orange hachurée en vert Osf ensemble des zones Os, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt
	la zone rouge hachurée en vert Rs1f ensemble des zones Rs1, zones submersibles dans la bande de précaution, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt		la zone bleue hachurée en vert Bs1f ensemble des zones Bs1, également soumises au risque incendie de forêt très faible et très faible dans toutes les zones urbanisées
	la zone rouge hachurée en vert Rs2f ensemble des zones Rs2, en aléa très fort à court terme pour le risque de la submersion marine, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt		la zone bleue hachurée en vert Bs2f ensemble des zones Bs2, également soumises au risque incendie de forêt très faible dans toutes les zones quelle que soit leur nature
	la zone rouge hachurée en vert Rs3f ensemble des zones Rs3, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt		

Les zonages réglementaires liés aux incendies de forêt

Les zones à caractère inconstructible		Les zones à caractère constructible	
	la zone rouge RF zones soumises aux seuls aléas incendies de forêt. Elle comprend les zones qualifiées de naturelles (avec campings et activités éventuelles) soumises au risque incendie de forêt faible		la zone verte VF1 les zones urbanisées et d'activités économiques, ainsi que les campings et les activités de loisirs en zone urbanisée, soumises à un aléa incendie de forêt en aléa faible
			la zone verte VF2 toutes zones soumises à un aléa incendie de forêt très faible quelle que soit la nature de la zone

Les zonages mixtes (Prédominance des risques incendies de forêt sur les risques littoraux)

Les zones à caractère inconstructible		Les zones à caractère constructible	
	la zone rouge hachurée en bleu Rfs ensemble des zones Rf, également soumises au risque submersion marine		la zone verte hachurée en bleu VF1s ensemble des zones VF1, également soumises au risque submersion marine dans toutes les zones urbanisées comprises entre les limites des deux aléas (court terme et long termes), ainsi que les zones naturelles en aléa nul à court terme et faible à long terme